

France – Contamination des cultures par des OGM : la France aussi est (faiblement) touchée

Par

Publié le 04/06/2014



Le 15 avril 2014, l'association Greenpeace [\[1\]](#) alertait les pouvoirs publics sur la présence de transgènes dans trois lots de semences de maïs certifiés non OGM, vendus en France par le premier semencier espagnol, Semillas Fito, [\[2\]](#) en 2013 et 2014. Fin mai, certains champs cultivés avec ces semences contaminées sont identifiés et ont été détruits sur ordre du Préfet de Charente, au nom du « *principe de précaution* ».

L'organisation écologiste Greenpeace a découvert des semences de maïs contaminées par des OGM suite à des analyses qu'elle a elle-même demandées à Eurofins, un laboratoire capable de trouver la trace de nombreux transgènes dans des lots de semences.

Sept OGM dont six interdits à la culture dans l'Union européenne

Ainsi, dans les trois lots analysés, tous contenaient des OGM. Concrètement, ce ne sont pas moins de sept événements de transformation (TC1507, MIR604, DAS-5912, MON810, MON863, NK603, MON88017) qui ont été retrouvés dont un seul est autorisé à la culture dans l'Union européenne. Si l'Espagne cultive du MON810, elle ne peut donc pas cultiver les six autres plantes génétiquement modifiées (PGM). De même, ces semences ont été cultivées en France, et récoltées (l'an passé) ou le seront cette année à la fin de la saison. Il est donc difficile de savoir dans quel champ ces plantes génétiquement modifiées (PGM) se sont retrouvées, du moins au moment de cette découverte. La France cultive plus de trois millions d'hectares de maïs, officiellement non OGM. S'agit-il de contaminations à partir d'essais au champ ? Probable. L'Espagne est en effet un des rares pays européens qui continuent de tester des nouvelles variétés transgéniques en champs. Il ne s'agit pas d'essais de recherche mais d'essais agronomiques, étape nécessaire avant leur commercialisation.

En effet, l'entreprise Semillas Fito a expérimenté en champs plusieurs variétés de PGM : du NK603 (entre 2008 et 2010 sur 6000m²), du MON810 x NK603 (même période, même surface), du TC1507 en 2008 sur 6000 m². Et tous les autres événements de transformation détectés par Greenpeace ont été expérimentés en champs [3]. Il semble donc que la piste d'une contamination *via* ces essais en champs soit à privilégier. Mais cette entreprise possède aussi des champs de reproduction de semences en Amérique latine. D'après certaines personnes interrogées, les semences contaminées auraient d'ailleurs été produites sur ce continent. D'autres nous ont par contre affirmé que les semences avaient été cultivées et conditionnées en France. Et nous précisons que les semenciers se "prêtent" les stations de production de semence. Interrogée par Inf'OGM, Semillas Fito n'a pas encore pris le temps de nous répondre. Le flou demeure donc. En tout état de cause, cette présence de plusieurs transgènes nous renseigne sur les difficultés à produire des semences absolument non OGM... et, cultivées, ces semences contaminées disperseront à nouveau leurs transgènes.

Une coexistence OGM / non OGM impossible ?

Greenpeace se demande même s'il ne s'agit pas d'un acte délibéré, d'une politique du fait accompli... Historiquement, deux pays, qui sont actuellement dans les plus grands producteurs d'OGM au monde, ont vu les PGM arriver dans les champs, en contrebande, ou de façon illégale, avant qu'un cadre réglementaire ait été adopté : l'Inde avec le coton Bt et le Brésil avec le soja tolérant le Roundup. Et la contamination des stocks de riz chinois par du riz transgénique Bt63 depuis plus de dix ans pourrait inciter les pouvoirs publics à l'autoriser, face à leur incapacité à résorber ce problème. En tout état de cause, ce nouvel épisode montre que la coexistence des filières OGM et non OGM est extrêmement difficile, voire impossible, à réaliser.

Car ces semences ne sont pas restées dans des sacs, en attendant patiemment la venue des enquêteurs citoyens de Greenpeace. Distribuées localement, les semences espagnoles de maïs ont été retrouvées dans plusieurs champs en Dordogne (Aquitaine) et Charente (Poitou-Charente). En effet, suite à une notification de Greenpeace au ministère de l'Agriculture, ce dernier a demandé aux services déconcentrés de procéder à une enquête. Ainsi les services de l'État ont contacté le distributeur mis en cause par l'association écologiste. Ce dernier a alors fourni la liste des agriculteurs qui avaient acheté la semence incriminée. Les tests réalisés par les services de biovigilance des directions régionales de l'agriculture (DRAAF) ont confirmé « *des traces de contamination totalement accidentelle dans deux lots de semences, à un niveau très faible, inférieur au seuil de quantification de 0,1%* ». La Préfecture de Charente, qui coordonne l'ensemble du dossier, estime que « *l'incident est maîtrisé grâce à la bonne collaboration de tous* », car, affirme-t-elle, toutes les semences concernées qui avaient été distribuées en Charente et en Dordogne ont été « *retrouvées* ».

Encore du flou malgré la collaboration des acteurs publics et privés

Concrètement, ce sont donc neuf exploitations de Dordogne et de Charente qui auraient acheté et semé sur environ 55 hectares les semences incriminées (la direction départementale des territoires (DDT) évoque, elle, 68 hectares répartis sur dix exploitations, d'après *la Charente Libre*). Et ces champs, nous affirment les services de l'État, vont être détruits « *selon les conditions météorologiques, dans le mois à venir* », donc avant la floraison, comme l'a exigé le Préfet. Ce que nous a confirmé quelques jours plus tard, le distributeur français des semences de Semillas Fito : l'ensemble des 55 hectares incriminés ont d'ores et déjà été détruits par les agriculteurs eux-mêmes et l'information sera transmise à la Draaf sous peu, photos à l'appui. De même, la Préfecture a affirmé que les agriculteurs seront entièrement indemnisés par le semencier Semillas Fito : une première indemnisation au 30 juin pour la destruction de la parcelle et le re-semis et une deuxième indemnisation au 30 décembre pour des éventuelles pertes de rendement (qu'on peut estimer à une trentaine de quintaux).

La Confédération paysanne ne partage pas complètement l'optimisme de la Préfecture pour qui la situation est sous contrôle. Interrogé par Inf'OGM, son porte-parole, Christophe Fragnaud, nous confie que « *localement, nous avons beaucoup de mal à obtenir des infos précises des différents services de l'État. C'est pourquoi il persiste des incertitudes sur les surfaces, l'existence ou non d'autres lots contaminés et sur un éventuel travail complémentaire de recherche par les services de l'État* ». De même le « collectif vigilance OGM 16 » se pose de nombreuses questions : « *Il est permis de penser que le problème ne date pas d'aujourd'hui. Quid des années antérieures à 2013 ? S'il y a eu des pollutions identiques, l'a-t-on su ? A-t-on enquêté ? En Charente, le problème est-il circonscrit à ces 55 ou 68 ha ? (...) On nous parle de contamination très faible. Certes, mais quid des conséquences de pollutions minimales mais répétées ?* ».

Interrogé par Inf'OGM, le responsable de la biovigilance en Aquitaine confirme que les semences contaminées ont été cultivées sur une cinquantaine d'hectares en Aquitaine. Comme les semis ont eu lieu à cheval sur deux départements situés dans deux régions différentes, il ne nous est pas facile de savoir si cette cinquantaine d'hectares s'ajoutent à ceux de Charente... Actuellement, aucune synthèse précise et globale n'a été communiquée. De même, il reconnaît que ses services ne peuvent pas garantir une exhaustivité. Ils n'ont pas contrôlé l'ensemble des semences vendues en France par Semillas Fito, et donc, à plus forte raison, l'ensemble des semences qui entrent sur le territoire national. Le faudrait-il ? Techniquement, et dans l'absolu, cela serait possible, souligne-t-il, mais est-ce une priorité au regard de l'ensemble des risques sanitaires et environnementaux ? A-t-on les moyens humains et financiers nécessaires pour mobiliser plusieurs services pour des semences contenant moins de 0,1 % d'OGM ? D'autre part, il nous précise que ces « incidents » se produisent régulièrement depuis dix ans et que cela continuera « *tant qu'on aura des producteurs d'OGM et d'autres qui en refusent absolument toute trace* ».

Le distributeur des semences nous précise que toutes les semences "ordino" ont été mises en quarantaine dans son entrepôt, ré-expédiées à Semillas Fito ou détruites pour celles qui avaient été malencontreusement semées. Il se dit pourtant inquiet pour la filière maïs : il est sûr que 100% des semences de maïs ont des traces inférieures à 0,1% d'OGM. Or si le seuil "accepté" de 0,1% venait à être remis en question, et abaissé, c'est, selon lui, l'ensemble de la filière qui sera condamné.

Faible présence... car faible culture dans l'Union européenne. Ce genre d'incident se multipliera et s'amplifiera au fur et à mesure du développement des champs d'OGM. Face à cette réalité, le gouvernement français va-t-il proposer des contrôles plus systématiques ? Dans la région Midi-Pyrénées, les services de l'État en charge de la biovigilance nous précisaient encore récemment avoir un programme de suivi à réaliser mais que ce dernier n'impliquait qu'une cinquantaine de

contrôles. Il semblerait que ce ne soit pas suffisant pour traquer les transgènes illégaux... Dans le cas évoqué dans cet article, c'est en effet la société civile qui est à l'origine de l'information et qui a réalisé, à ses frais, les premières analyses. L'État, qui prône une agriculture française « *officiellement fer de lance de l'agroécologie* », se donnera-t-il un jour les moyens au moins de garantir une agriculture exempte d'OGM ?

[1] <http://presse.greenpeace.fr/agriculture-ogm/urgent-des-semences-de-mais-contaminees-aux-ogm-vendues-et-cultivees-en-france-3430-15042014>

[2] selon le site Maïs Avenir, Semillas Fito réalise un chiffre d'affaire de 70 millions d'euros

[3] L'Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria, organisme public de recherche agricole, a expérimenté, en 2013, du maïs Bt11 x MIR604 x GA21, Syngenta du MIR604, du Bt11 x MIR604, en 2009 et 2010, Pioneer, du DAS-5912 en 2009, 2010, et 2011, du MON863 en 2009, 2010, et 2011, et Monsanto du MON88017 en 2009, 2010 et 2011

Adresse de cet article : <https://infogm.org/france-contamination-des-cultures-par-des-ogm-la-france-aussi-est-faiblement-touchee/>